

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0769

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 8°

objet : Contrat de projet Etat-Région 2007/2013 - Construction d'une résidence du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) sur le site de Mermoz - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0769**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Lyon 8°
objet :	Contrat de projet Etat-Région 2007/2013 - Construction d'une résidence du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) sur le site de Mermoz - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône
service :	Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

1 - Contexte et description du projet

Pour faire face au déficit en logement social étudiants sur son territoire (moins de 5 % de la population étudiante logée contre 8,5 % en moyenne nationale), la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée sur le financement de 4 résidences étudiantes dans le contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013. Les montants et objets ont été délibérés par la Communauté urbaine le 18 avril 2013, avalisant l'avenant n° 1 à la convention de site du CPER 2007-2013 :

- la résidence Magnin à Lyon 5° : 132 logements sous maîtrise d'ouvrage de la société anonyme HLM pour l'action sociale (SAHLMAS). Les travaux sont en cours pour une mise en service en septembre 2015,
- la résidence zone d'aménagement concerté (ZAC) du triangle à Saint Priest : 122 logements sous maîtrise d'ouvrage initiale de l'Office public de l'habitat (OPH) Porte des Alpes habitat (PAH) et aujourd'hui l'OPH Est Métropole habitat (EMH) pour une mise en service en septembre 2014,
- la résidence Jean Jaurès à Villeurbanne : 210 logements sous maîtrise d'ouvrage de l'OPH du Rhône pour une mise en service en septembre 2014.

Ces résidences sont gérées par le Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon-Saint Etienne. Elles comportent, systématiquement, un service accueil avec un gardien logeant sur place. Elles répondent aux normes environnementales en vigueur. Les logements sont accessibles économiquement et une priorité est donnée aux boursiers.

Il reste, aujourd'hui, à financer, dans ce cadre, la résidence étudiante prévue dans le quartier Mermoz à Lyon 8°, soit 253 logements étudiants correspondant à 335 places. En complément, la résidence de 100 logements pour les apprentis-alternants, développée également sur le site, sera financée par le dispositif de délégation des aides à la pierre.

Cette résidence sera livrée à la rentrée 2017.

2 - Coût

Le coût total de la résidence Mermoz est estimé à 14,8 M€ pour les seuls logements étudiants. Le budget prévisionnel, délibéré le 21 octobre 2013, fait état d'une participation de la Communauté urbaine à hauteur de 1 310 000 €. La participation de la Région Rhône-Alpes s'élève, pour sa part, à 2 550 000 €. Le solde de 10 940 000 € est couvert par les fonds propres et les prêts consentis à l'OPH du Rhône qui réalise l'opération.

3 - Autorisation de programme

Pour la construction des 4 résidences CROUS, le Conseil de communauté a, d'ores-et-déjà, approuvé 2 autorisations de programme :

- 1 290 000 € au Conseil du 21 octobre 2013, pour les résidences Magnin et ZAC du Triangle,
- 1 100 000 € au Conseil du 10 juillet 2014 pour la résidence Jean Jaurès.

Conformément au coût prévisionnel de la résidence Mermoz, l'individualisation de l'autorisation de programme complémentaire demandée au Conseil de la Métropole de Lyon est de 1 310 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, pour un montant de 1 310 000 € TTC sur le budget principal.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 310 000 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône pour la construction de la résidence étudiants du site de Mermoz à Lyon 8°,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'OPH du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - Le montant à payer en section d'investissement sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - compte 204 182 - fonction 552 - opération n° OP03O2894, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 524 000 € en 2016, 524 000 € en 2017 et 262 000 € en 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.